



## Mairie de Bisel

Tél : 03 89 25 60 55 Fax : 03 89 25 72 66

[Mairie-bisel@orange.fr](mailto:Mairie-bisel@orange.fr)

<http://bisel.e-monsite.com/>



### PROCES-VERBAL

## DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2014 A 20 H

### 1 - APPROBATION DE LA REUNION PRECEDENTE

Le compte-rendu de la réunion du 23 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

### 2 - BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET GENERAL

Le conseil municipal vote (1 abstention – 14 pour) le budget primitif 2014, dont la balance s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	330 763 €	330 763 €
Fonctionnement	701 508 €	701 508 €

### 3 - FIXATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES (voir annexe 1)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote (1 abstention – 14 pour) les subventions 2014

### 4 - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2014

Conformément aux orientations budgétaires, le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, vote les taux des quatre taxes directes locales pour 2014 comme suit :

	Taux de réf. 2013	Bases prévisionnelles	Taux votés	Produit
Taxe d'habitation	21.67	510 000	<b>21.67</b>	110 517 €
Taxe foncière (bâti)	12.85	398 300	<b>12.85</b>	51 182 €
Taxe foncière (non bâti)	66.42	30 300	<b>66.42</b>	20 125 €
CFE	20.21	37 400	<b>20.21</b>	7 559 €
				<b>189 383 €</b>

A cela s'ajoutent :

- les allocations compensatrices des exonérations accordées par l'Etat : 8646 €
- le produit de la taxe additionnelle FNB 65 €
- le produit des IFR (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) 472 €
- le produit de la CAVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée) 6 594 €

Le prélèvement du GIR (garantie individuelle de ressources) s'élève à 26 230 €.

### **5 – DISSOLUTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE HIRSINGUE – REPARTITION DES BIENS ET LIQUIDITES**

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales

Vu le Code général des Collectivités territoriales aux articles L5211-19 et L5214-26

Vu l'arrêté n° 2013-358-0003 du 24 décembre 2013 portant sur la constatation du transfert de propriété et de la restitution des biens immobiliers et mobiliers ;

Vu les délibérations n° 11, 12 et 13 de la Communauté de Communes du Canton de Hirsingue lors de sa séance du 18 mars 2014

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, (14 pour – 1 contre) et dans le cadre de la dissolution de la Communauté de Communes du Canton de Hirsingue,

ACCEPTÉ

- de plafonner le remboursement annuel restant à la charge de la commune de RIESPACH à 16 000 €
- d'échelonner le remboursement du restant dû par UEERSTRASS en 6 annuités égales
- d'appliquer les mêmes critères de répartition pour la distribution des liquidités que celles appliquées aux bâtiments de la Communauté de Communes du Canton de Hirsingue, à savoir :

communes	Part revenant à chaque commune en pourcentage
BETTENDORF	5.770
BISEL	6.515
FELDBACH	5.920
FRIESEN	7.940
HEIMERSDORF	6.465
HENFLINGEN	2.650
HIRSINGUE	39.200
OBERDORF	7.650
RIESPACH	7.880
SEPPOIS-LE-HAUT	5.290
UEBERSTRASS	4.780

- que tous les biens matériels mis en place pour ou sur le ban communal d'un commun membre de la CCCH revienne en pleine propriété à ladite Commune, ainsi
  - ☑ la participation financière de la CCCH relative à l'aménagement de la piste cyclable de SEPPOIS-LE-HAUT devient pleine propriété de la commune de SEPPOIS-LE-HAUT,
  - ☑ la participation financière de la CCCH relative à l'aménagement de la piste cyclable départementale devient pleine propriété des communes qu'elle traverse à savoir les communes d'HENFLINGEN et BETTENDORF au prorata de leurs bans communaux respectifs
  - ☑ la subvention d'équipement de la rivière d'Oberdorf entre de plein droit dans l'actif d'OBERDORF
  - ☑ l'ensemble Bike Park et Ludik Park de FRIESEN entre de plein droit dans l'actif de la commune de FRIESEN
  - ☑ l'ensemble Bike Park de HEIMERSDORF entre de plein droit dans l'actif de la commune de HEIMERSDORF
  - ☑ la participation financière de la CCCH relative à l'aménagement du Feldbach entre de plein droit dans l'actif de la commune de FELDBACH
  - ☑ la participation financière de la CCCH relative à l'aménagement des plates-formes aménagées pour les déchets verts reviennent en pleine propriété aux communes sur lesquelles elles sont implantées
  - ☑ que les stocks de poubelles soient répartis entre les communes concernées au prorata de leur population « redevable » au 31.12.2013, en référence au décompte des administrés redevables de la redevance OM.
- ➔ **La commune de Bisel touchera en 2014, 60 000 € au titre de la répartition des excédents de fonctionnement de la Communauté des Communes de Hirsingue.**
- ➔ **La commune de Bisel touchera 15000 € par an pendant 6 ans au titre du remboursement de la part due aux autres communes par les communes de Hirsingue, Riespach et Ueberstrass, pour les bâtiments de la Communauté des Communes.**

## 6 – JOURNEE PLANTATION POUR LE FLEURISSEMENT DU VILLAGE ;

La date retenue est le samedi 17 mai 2014. Rendez vous à 8h, à l'atelier communal pour tous ceux qui veulent se joindre aux membres du Conseil Municipal.

La séance est levée à 21 H 10

## Annexe 1

**SUBVENTIONS 2014 aux associations locales et autres**

<b>ASSOCIATIONS</b>				
	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
<i>Aide aux Personnes Agées (APALIB)</i>	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €
<i>Amicale des donateurs de sang</i>	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
<i>Amicale Sapeurs-Pompiers Bisel</i>	800,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €
<i>Chorale Ste Cécile Bisel</i>	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
<i>Comité de rénovation de l'Eglise</i>	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
<i>Comité Gestion Maison Pour Tous</i>	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
<i>Coop scolaire Ecole de Bisel - subv annuelle</i>	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
<i>Croix-Rouge Française</i>	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
<i>FC Bisel</i>	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
<i>FC Bisel licenciés</i>	340,00 €	250,00 €	260,00 €	200,00 €
<i>Groupement d'Action Sociale</i>	140,00 €	150,00 €	150,00 €	160,00 €
<i>Fondation Armée du Salut EHPAD</i>				100,00 €
<i>Judokas de Bisel</i>	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
<i>Judokas de Bisel licenciés</i>	365,00 €	345,00 €	310,00 €	250,00 €
<i>Les amis de Luppach</i>	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
<i>Mieux Vivre à Saint Morand</i>	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
<i>Myopathies (AFM)</i>	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €
<i>Prévention routière</i>	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €
<i>Société des amis de la bibliothèque</i>	65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €
<i>Union départementale Sapeurs-Pompiers</i>	290,00 €	290,00 €	290,00 €	290,00 €
<i>Le rêve d'Alexia</i>		200,00 €	200,00 €	200,00 €
<i>Caritas</i>				100,00 €
<i>Brico'belettes (association)</i>			200,00 €	200,00 €
<i>Brico'belettes (activités périscolaires)</i>			600,00 €	600,00 €
<i>Artisans et commerçants de la Largue</i>				50,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 920,00 €</b>	<b>7 820,00 €</b>	<b>8 595,00 €</b>	<b>8 735,00 €</b>

## Annexe 2

### Investissements prévus en 2014

Les investissements 2014 sont financés par l'excédent de la section de fonctionnement, dégagé notamment grâce aux ventes de bois et à la répartition des fonds de la Communauté des Communes du canton de Hirsingue suite à sa dissolution.

	Reste à réaliser	2014	Total
<b>Matériel Pompier</b>	<b>500</b>	<b>2 500</b>	<b>3000</b>
<b>Aire de jeu du Parc</b>	<b>32 000</b>		<b>32 000</b>
<b>Ecole</b> (Chauffage, TBI)		<b>10 000</b>	<b>10 000</b>
<b>Maison pour Tous</b> (Mise en conformité, chaudière)	<b>7 000</b>	<b>18 000</b>	<b>25 000</b>
<b>Voirie</b> (Trottoirs, Marquage au sol)		<b>30 000</b>	<b>30 000</b>
<b>Eclairage public</b> (Lampadaires, économie d'énergie)	<b>3 500</b>	<b>10 000</b>	<b>13 500</b>
<b>Eglise</b> (Réfection du toit ; drainage)	<b>26 000</b>	<b>4 000</b>	<b>30 000</b>
<b>Outillage atelier communal</b>		<b>2 000</b>	<b>2 000</b>
<b>Installations de voirie</b> (Rue du Stade)	<b>1 000</b>	<b>25 000</b>	<b>26 000</b>
<b>Bâtiment Mairie</b> (Escalier, Toiture, Abribus)	<b>6 000</b>	<b>4 000</b>	<b>10 000</b>
<b>Aménagement abords terrain de foot</b>		<b>15 000</b>	<b>15 000</b>
<b>Total</b>	<b>75 500</b>	<b>120 500</b>	<b>196 000</b>

La section d'investissement présente aussi une réserve antérieure de 11 900 € (qui sera augmentée par la vente du terrain de construction Rue de Niederlarg). Cette réserve servira à la compensation d'éventuelles baisses de dotations de l'Etat dans les années à venir.